Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260511-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoir : 4
Nombre d'absents excusés : 4
Nombre d'absent non excusé : 0

Date de convocation et d'affichage : lundi 1er juin 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de Monsieur Jérôme BOUGEARD à Monsieur Hugo RICHEUX ; de Monsieur Mathieu CAUMETTE à Monsieur Thierry NUSS ; de Monsieur Richard LEFEUVRE à Monsieur Jean-Roger PLANÇON ; de Madame Murielle MAUFROY à Madame Axelle BLASZKA.

Absent non excusé : Néant

La séance a été déclarée ouverte à 19h00.

Madame Elisabeth LE PAPE a été nommée secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026 / 05 / 11 : 7 FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Garantie de prêt SOC HABITATION LOYER MODERE La Rance – « Le Clos Devant » - construction de 29 logements sociaux.**

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n°183849 annexé signé entre la société SOC HABITATION LOYER MODERE LA RANCE, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se porter caution pour le prêt contracté par la société SOC HABITATION LOYER MODERE LA RANCE pour la construction de 19 logements sociaux PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 10 logements sociaux PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) situé dans la ZAC Cœur de Village – secteur E2 – 20 Rue Lucien Mazan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 568 964.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260605-20260511-DE

selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°183849 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 568 964.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être due au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **DE GARANTIR** le prêt pour toute sa durée, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'éligibilité.

  Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE : 19 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE de SAINT-PERE-MARC-EN-POULET
35 (Ille-et-Vilaine)